

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N°2022-57

Le 6 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (18) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. TROADEC, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT, M. BRIAUX.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (10) : M. BERTHUOT à M. TROADEC, Mme MALLET à M. DUPUIS, Mme MARCHAND à Mme GARNIER, M. CARDIN à Mme MAURIN, Mme ETEVE à Mme LEGENDRE, Mme BATTE à M. SEGUELA, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à M. MEYRUEIS, M. BELIN à M. FOSSEY, Mme FERRAND à M. GAILLARD.

ABSENTS (1) : M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

BUDGET GENERAL 2023 : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS

M. SEGUELA, Adjoint au Maire délégué aux finances, rappelle aux membres du conseil municipal que jusqu'à l'adoption du budget, il est possible, sur autorisation du conseil municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il rappelle que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2022 s'élevaient sur le budget principal à 6 258 298,57 €. Sans le remboursement du capital de la dette (795 000 €) et sans les opérations d'ordre (333 500 €) le montant des dépenses réelles en 2022 était de 5 129 798,57 €. Le quart de ces crédits représente donc un maximum de 1 282 449.64 € pouvant être engagé en 2023 avant le vote du budget 2023, prévu fin mars.

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget général 2023, M. SEGUELA propose donc d'approuver les ouvertures budgétaires anticipées suivantes :

Imputations	Libellés	Propositions 2023
2031	Etudes et MOE suite AGORA	50 000 €
2315/922	G6 éclairage public pour payer les 3 premières mensualités	13 500 €
2315	Aménagement de la Place Ponsonailles (hors démolition en RAR)	165 000 €
21568	Remplacement poteaux incendie	10 000 €
2315	Accord cadre à bons de commande	100 000 €
2138	City stade	150 000 €
21534	Borne de recharge électrique pour ST	2 000 €
2115	Opportunités urbanisme (bâti)	300 000 €
215731	Rachat de véhicules des ST	40 000 €
2315	Pont rue de la Pompe	40 000 €
2031	Maîtrise d'œuvre rénovation RDC mairie	5 000 €
2031	Diagnostic « église »	5 000 €
2031	Études pour l'extension du local médical	5 000 €
21318	Aménagement de l'office de la Bergerie	10 000 €
2031	Étude pour évolution PLU	15 000 €
21848	Mobilier au cas où	1 000 €
2188	Matériel et électroménager en cas de panne (cantine, alsh...)	3 500 €
21318	Travaux à la maison de retraite	30 000 €
		945 000 €

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du rapporteur, M. Roger SEGUOLA, 1^{er} Adjoint au Maire délégué aux finances,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A LA MAJORITE**

- D'approuver, pour le budget général 2023, les ouvertures budgétaires anticipées énoncées ci-dessus et pour un total de 945 000 €,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de
La réception en Préfecture le : 7/11/22
Affiché/publié le : 22/11/22

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **VILLE BOUILLARGUES (30)**

Utilisateur : **LECOINTE Véronique**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2257DEL
Date de la décision :	2022-12-07 00:00:00+01
Objet :	Budget général 2023 : ouverture anticipée de crédits
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	030-213000474-20221207-2257DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
030-213000474-20221207-2257DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	868
Nom original :		
2257DEL.pdf	application/pdf	172568
Nom métier :		
99_DE-030-213000474-20221207-2257DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	172568

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 décembre 2022 à 14h35min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 décembre 2022 à 14h35min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 décembre 2022 à 14h35min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 décembre 2022 à 14h36min04s	Reçu par le MI le 2022-12-07